

Le huit avril deux mille seize, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune **d'AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1^{er} avril 2016, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX (jusqu'au point n° 9 inclus), S. SANTER, J-C PAVAU, E. PARENT, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION (jusqu'au point n° 2b inclus), A. GOFFART, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A HEZAM, C. MOREAU, I. SAKALOWSKI.

Avaiént donné procuration :

Mmes et MM. J. MERCIER à A. BASQUIN, J-M BERNIER à A. SORREAUX, M-P BEAUVOIS à L. MAILLARD, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON, R. CHATELAIN à C. MOREAU, J-C GOULOIS à I. SAKALOWSKI, F. BOZION à M. THERY (à partir du point n° 3).

Absent :

M. André BISIAUX (à partir du point n° 10)

Secrétaire de séance : Mme. A. SORREAUX.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Suffrages exprimés : 27

N° 5/08/04/2016 - TARIFS ET REMUNERATIONS DIVERSES 2016 - DEPENSES

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances

Le Conseil Municipal se prononce favorablement **À L'UNANIMITÉ** sur les propositions de tarifs et rémunérations diverses, en dépenses telles que proposées, applicables à compter du **1^{er} Mai 2016**.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 18 AVR. 2016
- et publication en date du 18 AVR. 2016

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

TARIFS DEPENSES

	tarif 2015	proposition 2016
BOURSES COMMUNALES		
Les bourses communales sont réservées aux enfants d'AVESNES LES AUBERT, fréquentant des établissements du second degré (lycée) et n'exerçant pas d'activité professionnelle continue ou une formation professionnelle		
catégorie 1: familles inscrites au CCAS	65,00 €	65,00 €
catégorie 2: familles non inscrites au CCAS	45,00 €	45,00 €
catégorie 3 : bourse aux bacheliers continuant leurs études et dont les parents paient moins de 300 € d'impôts (avant réductions fiscales)	216,00 €	216,00 €
PRIME AUX NOUVEAUX NES	26,00 €	26,00 €
MEDAILLES SAPEURS POMPIERS		
Union	16,00 €	16,00 €
ancienneté argent sans rosette	21,00 €	21,00 €
ancienneté argent avec rosette	24,00 €	24,00 €
ancienneté vermeil sans rosette	24,00 €	24,00 €
ancienneté vermeil avec rosette	27,00 €	27,00 €
MEDAILLES SOCIETES MUSICALES		
60 ans	93,00 €	93,00 €
50 ans	57,00 €	57,00 €
40 ans	46,00 €	46,00 €
30 ans	36,00 €	36,00 €
25 ans	31,00 €	31,00 €
20 ans	21,00 €	21,00 €
15 ans	15,00 €	15,00 €
10 ans	10,00 €	10,00 €
5 ans	7,00 €	7,00 €
MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANÇAISE		
bronze	39,00 €	39,00 €
argent	46,00 €	46,00 €
or	53,00 €	53,00 €
MEDAILLES DU TRAVAIL		
argent	22,00 €	22,00 €
vermeil	24,00 €	24,00 €
or	34,00 €	34,00 €
grand or	79,00 €	79,00 €
MEDAILLES DEPARTEMENTALES, REGIONALES et COMMUNALES		
argent	51,00 €	51,00 €
vermeil	51,00 €	51,00 €
or	51,00 €	51,00 €
MEDAILLE JEUNESSE ET SPORTS	21,00 €	21,00 €
DIVERS		
tickets remis aux élèves des écoles, aux enfants de l'accueil de loisirs, aux participants des fêtes communales	1,50 €	1,50 €
bons de boissons - buvette	2,00 €	2,00 €

Le huit avril deux mille selze, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune **d'AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1^{er} avril 2016, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX (jusqu'au point n° 9 inclus), S. SANTER, J-C PAVAU, E. PARENT, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION (jusqu'au point n° 2b inclus), A. GOFFART, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A HEZAM, C. MOREAU, I. SAKALOWSKI.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. J. MERCIER à A. BASQUIN, J-M BERNIER à A. SORREAUX, M-P BEAUVOIS à L. MAILLARD, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON, R. CHATELAIN à C. MOREAU, J-C GOULOIS à I. SAKALOWSKI, F. BOZION à M. THERY (à partir du point n° 3).

Absent :

M. André BISIAUX (à partir du point n° 10)

Secrétaire de séance : Mme. A. SORREAUX.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Suffrages exprimés : 27

N° 6/08/04/2016 - TARIFS ET REMUNERATIONS DIVERSES 2016 - RECETTES

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances

Le Conseil Municipal se prononce favorablement **À L'UNANIMITÉ** sur les propositions de tarifs et rémunérations diverses, en recettes telles que proposées, applicables à compter du 1^{er} Mai 2016.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 18 AVR. 2016
- et publication en date du 18 AVR. 2016

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

TARIFS RECETTES

LOCATION SALLE DES FETES type de manifestation	SANS CHAUFFAGE		AVEC CHAUFFAGE	
	tarif 2015	prop. 2016	tarif 2015	prop. 2016
personnes d'AVESNES LES AUBERT				
repas week end	450,00 €	450,00 €	600,00 €	600,00 €
repas hors week-end 1er jour	340,00 €	340,00 €	450,00 €	450,00 €
repas hors week-end 2ème jour	80,00 €	80,00 €	125,00 €	125,00 €
vin d'honneur	103,00 €	103,00 €	140,00 €	140,00 €
associations locales				
1ère location	gratuite	gratuite	gratuite	gratuite
à partir de la 2ème location culturelle	206,00 €	206,00 €	320,00 €	320,00 €
personnes de l'extérieur				
repas week end	561,00 €	561,00 €	700,00 €	700,00 €
repas hors week-end 1er jour	412,00 €	412,00 €	525,00 €	525,00 €
repas hors week-end 2ème jour	113,00 €	113,00 €	150,00 €	150,00 €
vin d'honneur	165,00 €	165,00 €	195,00 €	195,00 €
location sociétés extérieures et repas d'affaires	754,00 €	754,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
expositions diverses - ventes				
1er jour	664,00 €	664,00 €	900,00 €	900,00 €
jours suivants	216,00 €	216,00 €	360,00 €	360,00 €

Une caution de 300 € est demandée pour la mise à disposition de la sono de la salle des fêtes ou de la sono mobile pour les associations, Idem pour tout prêt de matériel audiovisuel, rétroprojection ou informatique
Une caution de 300 € est demandée pour la location de la salle des fêtes + matériel + nettoyage

FORFAIT NETTOYAGE DE LA SALLE DES FETES	tarif 2015	prop. 2016
	100,00 €	100,00 €

Le forfait nettoyage de la salle des fêtes est appliqué uniquement si la salle louée n'est pas rendue nettoyée.

LOCATION SALLE LANOY N° 12 pour réunion familiale uniquement	tarif 2015	prop. 2016
	50,00 €	50,00 €

LOCATION DE MATERIEL	tarif 2015	prop. 2016
tables, le mètre	0,70 €	0,70 €
la chaise	0,70 €	0,70 €

LOCATION DE VAISSELLE	tarif 2015	prop. 2016
ménagère 12 couverts	4,50 €	4,50 €
verres, assiettes, tasses		
de 1 à 50 pièces	11,00 €	11,00 €
de 51 à 100	20,00 €	20,00 €
de 101 à 200	30,00 €	30,00 €
de 201 à 300	40,00 €	40,00 €
de 301 à 400	58,00 €	58,00 €

Une caution de 100 € est demandée pour le prêt de matériel (tables, chaises, vaisselle)

REPLACEMENT DE VAISSELLE CASSEE OU MANQUANTE	tarif 2015	prop. 2016
l'assiette	3,00 €	3,00 €
la tasse	1,00 €	1,00 €
le verre	1,40 €	1,40 €
fourchette	1,20 €	1,20 €
cuillère	1,00 €	1,00 €
couteau	1,90 €	1,90 €
plat	5,00 €	5,00 €

TARIFS RELATIFS AU CIMETIERE	tarif 2015	prop. 2016
concession 100 ans, le mètre carré		
personne domiciliée dans la commune	63,00 €	63,00 €
personne non domic. dans la commune	125,00 €	125,00 €
droits ouverture caveau ou columbarium	16,00 €	16,00 €
case funér. 100 ans 40x40 columbarium		
personne domiciliée dans la commune	1 020,00 €	1 020,00 €
personne non domic. dans la commune	1 500,00 €	1 500,00 €
occupation du caveau communal		
par jour, limité à 45 jours	1,00 €	1,00 €
cave-urne 100 ans		
personne domiciliée dans la commune	1 020,00 €	1 020,00 €
personne non domic. dans la commune	1 500,00 €	1 500,00 €
droit de déposer les cendres au jardin		
du souvenir	16,00 €	16,00 €
réservation emplace sur une colonne		
avec fourniture et pose d'une plaque		
gravée pour 70 ans		
personne domiciliée dans la commune	250,00 €	250,00 €
personne non domic. dans la commune	300,00 €	300,00 €

DROITS DE PLACE	tarif 2015	prop. 2016
l'emplacement	2,00 €	2,00 €
occasionnels le mètre	2,00 €	2,00 €
camion d'outillage	50,00 €	50,00 €
terrasses, étalage sur domaine public		
le mètre carré, par mois	5,00 €	5,00 €
caution emplacement forain	50,00 €	50,00 €

MAISON DU PATRIMOINE	tarif 2015	prop. 2016
tarif individuel	1,50 €	1,50 €
tarif de groupes	8,00 €	8,00 €

TARIFS DIVERS	tarif 2015	prop. 2016
Entrées spectacles (gratuit - 12 ans)	5,00 €	5,00 €
photocopie 1 page A4 (tirage spécifique)	0,20 €	0,20 €
photocopie 1 page A3 (tirage spécifique)	0,30 €	0,30 €
sortie des aînés	30,00 €	30,00 €
animation touristique	0,50 €	0,50 €

RESTAURANT SCOLAIRE	tarif 2015	prop. 2016
	le repas	le repas
MATERNELLE		
1er et 2ème enfant	2,10 €	2,10 €
à partir du 3ème enfant	1,50 €	1,50 €
enfants dont les parents sont au CCAS	1,50 €	1,50 €
familles non imposables	1,80 €	1,80 €
enfants de l'extérieur	2,70 €	2,70 €
PRIMAIRE		
1er et 2ème enfant	2,70 €	2,70 €
à partir du 3ème enfant	2,10 €	2,10 €
enfants dont les parents sont au CCAS	2,10 €	2,10 €
familles non imposables	2,40 €	2,40 €
enfants de l'extérieur	3,70 €	3,70 €
ENSEIGNANTS OU EXTRAS	4,10 €	4,10 €

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT GARDERIE PERISCOLAIRE ET MERCREDI 2016						
	quotient fam.	quotient fam.	quotient fam.	quotient fam.	quotient fam.	extérieur mals
	de 0 à 369 €	de 370 à 499 €	de 500 à 600 €	de 601 à 800 €	plus de 800 €	éc avasnoise
périscolaire	0,24 €	0,44 €	0,64 €	0,74 €	1,50 €	2,50 €
ALSH du mercredi	0,24 €	0,44 €	0,64 €	0,74 €	1,50 €	2,50 €
tarif à l'heure (accueil de loisirs de février, Pâques et juillet)	0,14 €	0,14 €	0,50 €	0,50 €	0,70 €	2,00 €

Le huit avril deux mille seize, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1^{er} avril 2016, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX (jusqu'au point n° 9 inclus), S. SANTER, J-C PAVAU, E. PARENT, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION (jusqu'au point n° 2b inclus), A. GOFFART, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A HEZAM, C. MOREAU, I. SAKALOWSKI.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. J. MERCIER à A. BASQUIN, J-M BERNIER à A. SORREAU, M-P BEAUVOIS à L. MAILLARD, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON, R. CHATELAIN à C. MOREAU, J-C GOULOIS à I. SAKALOWSKI, F. BOZION à M. THERY (à partir du point n° 3).

Absent :

M. André BISIAUX (à partir du point n° 10)

Secrétaire de séance : Mme. A. SORREAU.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Suffrages exprimés : 27

N° 7/08/04/2016 - SIDEC – PARTICIPATION 2016

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances

Afin de contribuer aux charges syndicales du Syndicat Intercommunal de l'Energie du Cambrésis, il est demandé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer sur le mode de participation 2016. Il vous est proposé une participation sous forme de participation directe comme en 2015.

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour 2016 le mode de recouvrement des charges syndicales du SIDEC sous forme de participation directe comme en 2015.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 18 AVR. 2016
- et publication en date du 18 AVR. 2016

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Le huit avril deux mille seize, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1^{er} avril 2016, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX (jusqu'au point n° 9 inclus), S. SANTER, J-C PAVAU, E. PARENT, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION (jusqu'au point n° 2b inclus), A. GOFFART, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A HEZAM, C. MOREAU, I. SAKALOWSKI.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. J. MERCIER à A. BASQUIN, J-M BERNIER à A. SORREAU, M-P BEAUVOIS à L. MAILLARD, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON, R. CHATELAIN à C. MOREAU, J-C GOULOIS à I. SAKALOWSKI, F. BOZION à M. THERY (à partir du point n° 3).

Absent :

M. André BISIAUX (à partir du point n° 10)

Secrétaire de séance : Mme. A. SORREAU.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Suffrages exprimés : 27

N° 8/08/04/2016 - SIVOM – PARTICIPATION 2016

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances

Chaque année, et conformément au livre II, Titre 1^{er}, Chapitre II, Section 4 et l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer sur le mode de recouvrement des dépenses exécutées par le SIVOM pour le compte de notre commune membre de ce syndicat.

Comme pour l'année 2015, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire le mode de recouvrement par la voie des centimes syndicaux pour l'année 2016.

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal a décidé de reconduire le mode de recouvrement des charges liées à la participation du SIVOM en 2016 par la voie des centimes syndicaux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 18 AVR. 2016
- et publication en date du 18 AVR. 2016

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Le huit avril deux mille seize, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1^{er} avril 2016, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX (jusqu'au point n° 9 inclus), S. SANTER, J-C PAVAU, E. PARENT, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION (jusqu'au point n° 2b inclus), A. GOFFART, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A HEZAM, C. MOREAU, I. SAKALOWSKI.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. J. MERCIER à A. BASQUIN, J-M BERNIER à A. SORREAUX, M-P BEAUVOIS à L. MAILLARD, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON, R. CHATELAIN à C. MOREAU, J-C GOULOIS à I. SAKALOWSKI, F. BOZION à M. THERY (à partir du point n° 3).

Absent :

M. André BISIAUX (à partir du point n° 10)

Secrétaire de séance : Mme. A. SORREAUX.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Suffrages exprimés : 27

<p>N° 9/08/04/2016 – ACCUEIL DE LOISIRS AVEC HEBERGEMENT - ETE 2016</p>
--

Exposé de Monsieur Laurent MAILLARD, Adjoint à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse

Chaque année, la Municipalité organise un séjour d'été destiné aux collégiens résidant à Avesnes-les-Aubert leur faisant ainsi bénéficier de vacances à moindre prix. Il a été proposé de renouveler cette opération en 2016 en organisant un accueil avec hébergement en juillet prochain.

Ce voyage sera réservé à 30/35 enfants d'Avesnes-les-Aubert en âge d'accueil au collège (entre 12 et 15 ans). Le budget prévisionnel de ces séjours comprend l'hébergement, l'animation et le transport avec une durée de deux semaines.

Suite à la consultation des entreprises faite en mars et dont l'analyse s'est faite en Commission du 25 mars 2016, l'Assemblée est invitée à se prononcer sur le choix de la société Vacances Plurielles, qui propose un coût de 900 € par enfant, et la participation à verser par les familles pour ce centre de vacances dans le Périgord sur la base de la proposition suivante (à l'identique de 2015) :

- 3 tranches (pour un enfant)
 - Quotient familial < 600 € = 50 €
 - 600 € ≤ QF ≤ 800 € = 150 €
 - QF > 800 € = 220 €.

- Réduction de 10 % sur le montant total de la famille pour deux enfants ou plus.

Il faut souligner que le séjour bénéficiera par ailleurs du dispositif Vacances du Cœur pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 600 €.

Pour les enfants qui n'iraient pas au terme du séjour, le remboursement à la municipalité se fera au prorata du nombre de jours restants.

Vu l'avis favorable de la Commission « Petite Enfance – Enfance – Jeunesse » du 25 mars 2016,

DECISION

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'organisation du séjour de deux semaines en juillet 2016, sur le choix de la société Vacances Plurielles et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le prestataire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 18 AVR. 2016

- et publication en date du 18 AVR. 2016

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Le huit avril deux mille seize, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1^{er} avril 2016, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX (jusqu'au point n° 9 inclus), S. SANTER, J-C PAVAUX, E. PARENT, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION (jusqu'au point n° 2b inclus), A. GOFFART, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A HEZAM, C. MOREAU, I. SAKALOWSKI.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. J. MERCIER à A. BASQUIN, J-M BERNIER à A. SORREAUX, M-P BEAUVOIS à L. MAILLARD, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON, R. CHATELAIN à C. MOREAU, J-C GOULOIS à I. SAKALOWSKI, F. BOZION à M. THERY (à partir du point n° 3).

Absent :

M. André BISIAUX (à partir du point n° 10)

Secrétaire de séance : Mme. A. SORREAUX.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés : 26

<p align="center">N° 10/08/04/2016 – DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE FLESQUIÈRES AU SEIN DU SIVU « MURS MITOYENS »</p>

Exposé de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire

Vu les dispositions de l'article 134 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite « Loi Alur » qui a modifié l'article 422-8 du code de l'urbanisme, en prescrivant l'arrêt de la mise à disposition des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme,...) au profit des communes de notre catégorie, avec effet au 1^{er} juillet 2015.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Février 2015 portant adhésion de la Commune d'Avesnes-les-Aubert au SIVU « Murs Mitoyens » pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Vu la délibération en date du 12 Février 2016 du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) « Murs Mitoyens » relative à l'approbation d'une demande d'adhésion d'une nouvelle commune (FLESQUIÈRES) au sein du SIVU « Murs Mitoyens » à compter du 1^{er} juillet 2016.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes membres sont également invitées à se prononcer sur cette nouvelle demande d'adhésion.

DECISION

PAR 24 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Groupe « En Marche Pour Demain » Madame Isabelle SAKALOWSKI + procuration de Monsieur Jean-Claude GOULOIS)

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la demande d'adhésion de la Commune de FLESQUIÈRES au sein du SIVU « Murs Mitoyens » auquel adhère la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 18 AVR. 2016
- et publication en date du 18 AVR. 2016

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Le huit avril deux mille seize, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1^{er} avril 2016, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX (jusqu'au point n° 9 inclus), S. SANTER, J-C PAVAU, E. PARENT, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION (jusqu'au point n° 2b inclus), A. GOFFART, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A HEZAM, C. MOREAU, I. SAKALOWSKI.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. J. MERCIER à A. BASQUIN, J-M BERNIER à A. SORREAUX, M-P BEAUVOIS à L. MAILLARD, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON, R. CHATELAIN à C. MOREAU, J-C GOULOIS à I. SAKALOWSKI, F. BOZION à M. THERY (à partir du point n° 3).

Absent :

M. André BISIAUX (à partir du point n° 10)

Secrétaire de séance : Mme. A. SORREAUX.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés : 26

<p>N° 11/08/04/2016 – ARCHIVAGE MUNICIPAL – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD POUR UNE MISSION D'ARCHIVAGE</p>

Exposé de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire

Il est exposé à l'Assemblée qu'en raison de ses fonctions, Monsieur le Maire est dépositaire des archives communales. Il est responsable civilement envers celles-ci, de leur intégrité et de leur bonne conservation.

Fort de cette responsabilité, il est nécessaire pour les archives communales, que soit menée une opération de tri et d'élimination permettant un classement rationnel conforme aux instructions en vigueur.

Monsieur le Maire s'est donc rapproché du Centre de Gestion du Nord qui propose aux communes intéressées une mission « archivage » comprenant notamment la prise en charge totale de l'intégralité du fonds portant sur le tri, l'élimination, l'inventaire et l'indexation des archives.

Le montant de la prestation s'élèverait à 2448 € TTC (pour 68 heures) et ferait l'objet d'une convention.

DECISION

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les points suivants et :

- Autorise la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, en vue de lui confier une mission « Archivage »,
- Précise que la prestation a été chiffrée à 2448 € TTC suivant descriptif financier joint à la convention et portera sur la prise en charge totale de l'intégralité du fonds au titre de l'exercice 2016,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tout document à intervenir et plus généralement prendre les dispositions nécessaires en vue de la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 18 AVR. 2016
- et publication en date du 18 AVR. 2016

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Le huit avril deux mille seize, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1^{er} avril 2016, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX (jusqu'au point n° 9 inclus), S. SANTER, J-C PAVAU, E. PARENT, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION (jusqu'au point n° 2b inclus), A. GOFFART, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A HEZAM, C. MOREAU, I. SAKALOWSKI.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. J. MERCIER à A. BASQUIN, J-M BERNIER à A. SORREAUX, M-P BEAUVOIS à L. MAILLARD, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON, R. CHATELAIN à C. MOREAU, J-C GOULOIS à I. SAKALOWSKI, F. BOZION à M. THERY (à partir du point n° 3).

Absent :

M. André BISIAUX (à partir du point n° 10)

Secrétaire de séance : Mme. A. SORREAUX.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés : 26

**N° 12/08/04/2016 - VENTE DU CHEMIN COMMUNAL DE LA VOIE DE
CAMBRAI**

Exposé de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire

Par délibération en date du 9 Octobre 2015, la Commune d'Avesnes-les-Aubert a acté que le chemin latéral de l'ancienne voie ferrée situé au lieudit « La Voie de Cambrai » (entre la rue du 8 Mai 1945 et la rue Faidherbe) avait perdu son caractère de voie publique et qu'il s'agissait d'un délaissé de voirie.

Après une longue étude des possibilités pour remédier à cet état de fait, la seule solution envisageable était une cession de ce délaissé aux propriétaires riverains du lotissement (au prorata de la superficie correspondante pour les neuf lots mitoyens), principe de cession qui s'est fait en plein accord avec les riverains.

Depuis lors, le bornage de l'emprise concernée a été réalisé par le Cabinet Caron - Briffaut - Géomètres Experts à Cambrai et le cahier des charges des actes de ventes a été effectué par Maître SOLICH - Notaire à Avesnes-les-Aubert reprenant tous les éléments essentiels de cette cession : nom des acquéreurs, prix et consistance des parcelles vendues à chacun, coût de l'opération finale pour la Commune (frais de géomètre, de notaire, etc...).

Voici le détail des acquisitions :

- M. et Mme CARLIER/MAYER Donatien n°1 rue de la Fileuse
A vendre 137 m2 pour 205.50€ (parcelles E598 et ZV194)
- M. KOBITZ Gaétan n°3 rue de la Fileuse
A vendre 90 m2 pour 135.00€ (parcelles E599 et ZV195)
- M. et Mme LECOMTE/BOONE Jordan n°5 rue de la Fileuse
A vendre 68 m2 pour 102.00€ (parcelles E600 et ZV196)
- M. et Mme DISLAIRE/GARDEZ Stéphane n°7 rue de la Fileuse
A vendre 68 m2 pour 102.00€ (parcelles E601 et ZV197)
- Mme PROUVEUR Nathalie n°9 rue de la Fileuse
A vendre 94 m2 pour 141.00€ (parcelles E602 et ZV198)
- M. et Mme CUMBO/CORRAIRIE Gaétan n°11 rue de la Fileuse
A vendre 71 m2 pour 106.50€ (parcelles E603 et ZV199)
- M. et Mme FEDERBE/RINGEVAL Kevin n°13 rue de la Fileuse
A vendre 66 m2 pour 99.00€ (parcelles E604 et ZV200)
- M. et Mme SAVARY/GAVELLE Frédéric n°15 rue de la Fileuse
A vendre 59 m2 pour 88.50€ (parcelles E605 et ZV201)
- M. RENARD Fabrice n°17 rue de la Fileuse
A vendre 49 m2 pour 73.50€ (parcelles E606 et ZV202)

Le prix d'acquisition de ces parcelles a été fixé à 1,50 euro le mètre carré, comme déterminé par l'estimation des Domaines. La cession étant de type « acte en mains », les frais notariaux sont à la charge du vendeur.

DECISION

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal approuve le cahier des charges rédigé par le notaire concernant la cession de ce chemin aux neuf propriétaires riverains et autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente correspondants et toutes pièces y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 18 AVR. 2016
- et publication en date du 18 AVR. 2016

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Le huit avril deux mille seize, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1^{er} avril 2016, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX (jusqu'au point n° 9 inclus), S. SANTER, J-C PAVAU, E. PARENT, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION (jusqu'au point n° 2b inclus), A. GOFFART, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A HEZAM, C. MOREAU, I. SAKALOWSKI.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. J. MERCIER à A. BASQUIN, J-M BERNIER à A. SORREAUX, M-P BEAUVOIS à L. MAILLARD, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON, R. CHATELAIN à C. MOREAU, J-C GOULOIS à I. SAKALOWSKI, F. BOZION à M. THERY (à partir du point n° 3).

Absent :

M. André BISIAUX (à partir du point n° 10)

Secrétaire de séance : Mme. A. SORREAUX.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés : 26

N° 13/08/04/2016 - CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2016 - RECOMPENSES
--

Exposé de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire

Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux et Environnement » en date du 14 mars 2016,

Le Concours des Maisons Fleuries, reconduit en 2016, est ouvert aux habitants de la commune et basé essentiellement sur la qualité de la décoration florale. Un jury sera appelé à noter les fleurissements existants et déterminer le classement suivant divers critères (qualité, quantité, originalité et propreté).

La commission propose deux catégories pour récompenser les participants :

- Jardin et jardinet (vue de la rue)
- Façade, balcon ou terrasse (vue de la rue).

L'Assemblée est invitée à fixer le montant global des récompenses à attribuer aux participants du Concours des Maisons Fleuries 2016 à 900 € en incluant les fleurs qui seront offertes à chaque participant.

La répartition desdites récompenses sera établie et ajustée par le jury en fonction du nombre de participants.

DECISION

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les propositions telles que présentées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 18 AVR. 2016
- et publication en date du 18 AVR. 2016

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Le huit avril deux mille seize, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1^{er} avril 2016, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX (jusqu'au point n° 9 inclus), S. SANTER, J-C PAVAU, E. PARENT, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION (jusqu'au point n° 2b inclus), A. GOFFART, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A HEZAM, C. MOREAU, I. SAKALOWSKI.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. J. MERCIER à A. BASQUIN, J-M BERNIER à A. SORREAU, M-P BEAUVOIS à L. MAILLARD, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON, R. CHATELAIN à C. MOREAU, J-C GOULOIS à I. SAKALOWSKI, F. BOZION à M. THERY (à partir du point n° 3).

Absent :

M. André BISIAUX (à partir du point n° 10)

Secrétaire de séance : Mme. A. SORREAU.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés : 26

N° 14/08/04/2016 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Exposé de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire

Afin de soutenir l'investissement public local, le Gouvernement a souhaité mobiliser pour 2016 des crédits supplémentaires pour un montant d'un milliard d'euros spécifiquement dédié au financement des projets portés par les communes et les intercommunalités.

Ces crédits financent à hauteur de 800 millions d'euros la dotation de soutien à l'investissement créée pour l'année 2016 et abondent pour 200 millions d'euros la dotation d'équipement pour les territoires ruraux (DETR). L'ensemble de ces crédits budgétaires sont inscrits au programme 119 de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».

Créée par l'article 159 de la loi finances pour 2016, la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre de métropole et des départements d'outre-mer est composée de deux enveloppes :

- Une première enveloppe de 500 millions d'euros est consacrée aux grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les communes et intercommunalités
- Une seconde enveloppe de 300 millions d'euros est dédiée au soutien des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Le Gouvernement a ainsi souhaité doter les communes et leurs groupements de capacités nouvelles pour engager des investissements en faveur du développement de tous les territoires.

Vu les conditions d'éligibilité et d'attribution de cette Dotation d'Investissement Public Local, sous réserve de la possibilité financière d'engager ces investissements, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, d'inscrire les deux opérations suivantes :

- La rénovation des éclairages de la mairie et des deux écoles
- Et la rénovation de l'Eglise Saint-Rémi.

DECISION

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal d'une part, se prononce favorablement sur ces priorités, et d'autre part, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien de l'Investissement Public Local et à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 18 AVR. 2016
- et publication en date du 18 AVR. 2016

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Le huit avril deux mille seize, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1^{er} avril 2016, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX (jusqu'au point n° 9 inclus), S. SANTER, J-C PAVAU, E. PARENT, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION (jusqu'au point n° 2b inclus), A. GOFFART, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A HEZAM, C. MOREAU, I. SAKALOWSKI.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. J. MERCIER à A. BASQUIN, J-M BERNIER à A. SORREAUX, M-P BEAUVOIS à L. MAILLARD, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON, R. CHATELAIN à C. MOREAU, J-C GOULOIS à I. SAKALOWSKI, F. BOZION à M. THERY (à partir du point n° 3).

Absent :

M. André BISIAUX (à partir du point n° 10)

Secrétaire de séance : Mme. A. SORREAUX.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés : 26

N° 15/08/04/2016 - CONTRAT D'AFFILIATION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DES CHEQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSELS (CESU)

Exposé de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire

Afin de permettre aux familles d'Avesnes-les-Aubert le paiement par CESU pour l'accueil périscolaire, le restaurant scolaire ou l'accueil de loisirs sans hébergement, il est proposé d'autoriser la collectivité à s'affilier au Centre de remboursement du CESU (CRCESU), et ainsi accepter les conditions juridiques et financières de remboursement.

Il faut préciser que seul le CESU (TSP) à montant prédéfini, dit CESU préfinancé, pourra être accepté. Il ne s'agit pas d'un chèque mais d'un titre spécial de paiement. Les comptables publics des collectivités territoriales ont vocation à encaisser uniquement les CESU TSP soit directement, soit par le biais de leurs régisseurs, ce qui serait notre cas.

L'acceptation des CESU génère des frais à la charge de la collectivité. Ils sont constitués par les coûts d'envoi du CESU (envoi sécurisé) et les frais de commission appliqués par les émetteurs lors de la présentation du CESU à l'encaissement au centre de remboursement des CESU de Bobigny.

DECISION

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'affiliation au Centre de remboursement du CESU (CRCESU) et tous les actes nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 18 AVR. 2016
- et publication en date du 18 AVR. 2016

Pour extrait conforme
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Le huit avril deux mille seize, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1^{er} avril 2016, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX (jusqu'au point n° 9 inclus), S. SANTER, J-C PAVAU, E. PARENT, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION (jusqu'au point n° 2b inclus), A. GOFFART, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A HEZAM, C. MOREAU, I. SAKALOWSKI.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. J. MERCIER à A. BASQUIN, J-M BERNIER à A. SORREAUX, M-P BEAUVOIS à L. MAILLARD, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON, R. CHATELAIN à C. MOREAU, J-C GOULOIS à I. SAKALOWSKI, F. BOZION à M. THERY (à partir du point n° 3).

Absent :

M. André BISIAUX (à partir du point n° 10)

Secrétaire de séance : Mme. A. SORREAUX.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés : 26

N° 16/08/04/2016 - COTISATION POUR L'ASSOCIATION ACTION
--

Exposé de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire

Depuis plusieurs années, la commune d'Avesnes-les-Aubert est adhérente à l'association intercommunale ACTION.

À ce titre, la municipalité est appelée à régler une cotisation annuelle fixée en 2016 à 748 €.

DECISION

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal autorise le versement de cette cotisation annuelle.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 18 AVR. 2016
- et publication en date du 18 AVR. 2016

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.